Image not found or type unknown

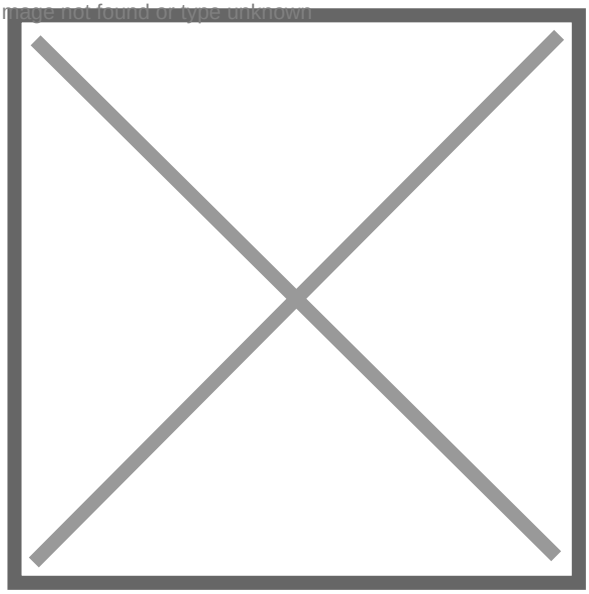

Produit d'occasion au prix du neuf dans la grande distribution?

Par **refugee_old**, le **12/07/2007** à **23:23**

Bonjour à tou(te)s,

Je suis nouveau dans ce forum et je remercie d'avance celles et ceux qui auront la gentillesse de me répondre.

Je voudrais savoir s'il y a **un texte de droit qui interdit de revendre un produit de seconde main qui a déjà été en panne au prix d'un produit neuf.**

Cela concerne le cas précis d'un produit vendu une première fois dans un hypermarché à un client. Le produit est en panne à la mise en service.

L'acheteur le ramène au magasin et se le fait échanger contre un produit neuf équivalent conformément aux conditions générales de vente de l'enseigne.

Le produit défectueux est réparé par les techniciens de la grande surface et revient dans le stock de celle-ci. Il est ensuite remis en rayon avec un affichage spécifique indiquant qu'il a été remis en état par le service après vente.

1- l'hypermarché peut il revendre ce produit réparé, et par conséquent de seconde main?

2 - Si oui, peut-il revendre ce produit réparé par le service après vente au même prix que les modèles neufs ?

Merci encore à celles et ceux qui prendront le temps de me répondre.

Par **Jurigaby**, le **12/07/2007** à **23:46**

Bonjour.

A ma connaissance, l'hyper marché peut faire un peu ce qu'il veut à partir du moment ou il n'escroque personne et ne procède a aucun mensonge sur la nature et la qualité de marchandise.

Dans les conditions que vous nous précisez, je ne vois pas vriament en quoi le consommateur est abusé: Un panneau indique clairement que la marchandise a été réparé.

Qui plus est, si une personne est assez bête pour acheter un produit réparé au prix d'un neuf, je crois que c'est d'avantage cette personne là qu'il faurait blamer plutot que l'hypermarché.

Par **refugee_old**, le **13/07/2007** à **00:25**

Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés